



**Revalorisation des salaires dans la branche Syntec :  
 La CFDT complot avec les organisations patronales en oubliant les bas salaires !**

**Une bonne nouvelle ?**

Certaines organisations syndicales (dont la CFDT) ont signé le 31/03/2022 avec la Fédération Patronale un avenant de revalorisation des salaires minimaux dans notre branche d'activité. Concrètement, les salaires minimaux sont relevés de 4,9 % pour le premier niveau et de 3,5 % pour le deuxième niveau ETAM ; de 2,5 % pour le reste de la grille "ETAM" et pour la grille "cadres". Ces augmentations s'appliqueront à toutes les entreprises de la branche cet automne. Les partenaires sociaux ont également convenu d'engager de nouvelles négociations salariales au cours du deuxième trimestre 2023.

**Mais c'est une mauvaise nouvelle pour les ETAM 1.x**

Non revalorisée depuis 2017, la grille des salaires minimum dans la convention Syntec définissait le niveau des salaires minimum pour les ETAM 1.x (anciennement 1.3.1 à 1.3.3) à peine au dessus du SMIC. En Mai 2022, le SMIC est passé de 1603,12 € à 1645,58 € BRUT ce qui mécaniquement fera passer le salaire minimum des ETAM 1.1 à 1.2 au dessous du SMIC jusqu'à cet automne (1635€ et 1643€ brut).

POSITION	COEFFICIENT	BASE FIXE	VALEUR du point	SALAIRE minimal brut (*)
1.3.1	220	858,80	2,96	1510,00
1.3.2	230	843,50	2,91	1512,80
1.4.1	240	843,50	2,91	1541,90
1.4.2	250	843,50	2,91	1571,00
2.1	275	850,50	2,91	1650,75
2.2	310	850,50	2,91	1752,60
2.3	355	850,50	2,91	1883,55
3.1	400	855,80	2,91	2019,80
3.2	450	855,80	2,91	2165,30
3.3	500	855,80	2,91	2310,80

POSITION	COEFFICIENT	VALEUR du point	SALAIRE minimal brut (*)
1.1 (coef. 95)	95	20,51	1948,45
1.2 (coef. 100)	100	20,51	2051,00
2.1 (coef. 105)	105	20,51	2153,55
2.1 (coef. 115)	115	20,51	2356,65
2.2 (coef. 130)	130	20,51	2666,30
2.3 (coef. 150)	150	20,51	3076,50
3.1 (coef. 170)	170	20,43	3473,10
3.2 (coef. 210)	210	20,43	4290,30
3.3 (coef. 270)	270	20,43	6816,10

GRILLE « ETAM »				
POSITION	COEFFICIENT	VALEUR DU POINT	BASE FIXE	SALAIRES MINIMAUX
1.1	230	3,441 €	843,50 €	1 635 €
1.2	240	3,331 €	843,50 €	1 643 €
1.3	250	3,262 €	843,50 €	1 659 €
2.1	275	3,183 €	850,50 €	1 728 €
2.2	310	3,162 €	850,50 €	1 831 €
2.3	355	3,156 €	850,50 €	1 971 €
3.1	400	3,138 €	855,80 €	2 111 €
3.2	450	3,133 €	855,80 €	2 266 €
3.3	500	3,118 €	855,80 €	2 415 €

GRILLE « INGENIEURS ET CADRES »				
POSITION	COEFFICIENT	VALEUR DU POINT	SALAIRES MINIMAUX	
1.1	95	21,490 €	2033 €	
1.2	100	21,490 €	2140 €	
2.1	105	21,342 €	2241 €	
2.1	115	21,339 €	2454 €	
2.2	130	21,338 €	2774 €	
2.3	150	21,340 €	3201 €	
3.1	170	21,041 €	3577 €	
3.2	210	21,042 €	4419 €	
3.3	270	21,044 €	6661 €	

C'est donc bien une nouvelle perte du pouvoir d'achat supplémentaire que la CFDT a entériné avec le « patronat » en signant cet avenant qui aurait du prendre en compte cette hausse du SMIC, qui est calculée mécaniquement notamment sur l'inflation, en relevant le taux de progression des salaires minimum dans la branche. Quand on vous dit que la CFDT et le MEDEF, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

**Situation économique fin Mars 2022**

- Situation éco en ligne avec prévisions.
- DSO en amélioration partout sauf pour C&I – le DSO Conseil devrait baisser le mois prochain.
- Effectifs : en hausse
- Intercontrats augmentation à S8 mais repositionnement – pas d'alerte.
- Niveau de Sous-Traitance : rien de significatif, pas d'alerte
- Recrutement : un peu de retard sur les objectifs – Le retard devra être rattrapé sur le 2<sup>ème</sup> trimestre.
- Nous demandons à la direction de nous fournir le bilan des affaires gagnées et perdues afin d'avoir une bonne visibilité sur la situation économique de l'entreprise.

**Accord handicap**

Le responsable de la mission handicap indique que le bilan est très bon, que l'accord en vigueur a permis bon nombre de réalisations qui n'auraient pas pu se faire sans cet accord.

**COVID**

Pas de cluster constaté, un retour de 35 à 40% sur site, le Télétravail Exceptionnel est une possibilité mais pas un droit et peut être utilisé si besoin.

**Restauration sur Latitude**

S3I a rappelé que le coût de la restauration vs Meudon était significativement supérieur et a demandé à ce que des solutions de restauration moins chères soient trouvées.

**Participation I2S 2021 : le ridicule ne tue plus !!!!**

9472€ répartis sur un peu moins de 2000 personnes soit environ 4,70€ brut par personne. Pourquoi ? A cause des déficits 2020 dû à la cyberattaque.

**Et toujours au CSE d'I2S**

Avec AVENIR c'est : « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ... et en fait ils s'abstiennent sur les points qu'ils portent eux-mêmes au vote ».



**Et pour votre déclaration d'impôts**

- S3I a été à la manœuvre une nouvelle fois cette année en interpellant la direction sur :
  - la déclaration de votre intéressement et sur intéressement : ne prenez pas en compte le courrier de Amundi.
  - Le calcul des heures sup. sur votre feuille d'impôts : à suivre dans notre com. syndicale. (détail sur notre com. syndicale)

**Nous attendons des retours de la direction sur :**

- La prise en compte du surcoût de la vie dans les augmentations et des mesures pour conserver le pouvoir d'achat aux salariés.
- Les problèmes que vous pouvez connaître avec Vivinter.
- L'adaptation du 1/2 jour de CP dans PTA pour les salariés travaillant en équipe (DSI focalisée prioritairement sur la cyber).
- Bilan des astreintes 2021.
- Le CRH mi année avec un focus sur jeunes et salariés non augmentés depuis 5 ans.

**Partez en vacances sereinement**

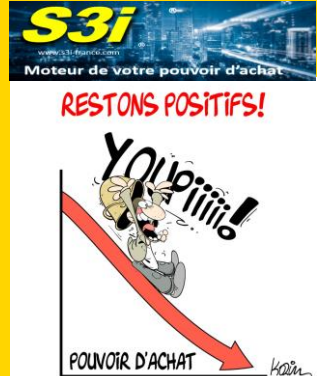
Vous avez posé vos jours de congés. Votre manager vous les a validés. Vous pouvez partir sereinement en vacances, vous pouvez refuser de revenir même pour des contraintes de prod. Seules certaines personnes, ayant dans leur contrat ou cette contrainte, doivent revenir.



INFORMATION

**Lire notre com. syndicale**

**Pouvoir d'achat : S3I reste mobilisé plus que jamais.**



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>  
 Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>  
 Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)